



Vivre vert à Saint-Marc

COMITÉ CONSULTATIF EN ENVIRONNEMENT

Saint-Marc-sur-Richelieu

102, DE LA FABRIQUE, SAINT- MARC-SUR-RICHELIEU, QC, J0L 2E0

enviro@smsr.quebec

Procès-verbal

Rencontre présentielle du 16 mars 2022 à 19h

Étaient présents : mesdames Lise Beauchemin, Eléna Cocco, Renel Paquin, Marie-Claude Racine, Lucie Sauvé, Patricia St-Laurent, ainsi que monsieur Marc Bouisset.

Absence motivée : Monsieur François Berthiaume.

Partie 1 - Formalités

1. Vérification du quorum

Le quorum est vérifié.

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

3. Adoption du procès-verbal de la dernière réunion

Il est proposé et unanimement résolu que le procès-verbal soit adopté tel que proposé.

4. Nomination d'un (e) secrétaire en l'absence de l'assistant municipal

Étant donné l'absence du nouvel inspecteur adjoint en bâtiment et environnement agissant comme secrétaire du comité, Eléna Cocco se propose de faire la prise de note pour cette rencontre.

Partie 2 – Informations

5. Suivis

5.1. Réglementation de la rivière Richelieu

Marc nous informe qu'un article est paru dans *l'œil régional* du 10 mars et concerne la proposition amendée. Voici un extrait :

« Auparavant, le règlement projeté limitait la vitesse des embarcations à 10 km/h et interdisait les sports de glisse en tout temps sur le tronçon de 20 km. La proposition amendée viendrait limiter la vitesse de 10 km/h à 50 mètres des berges afin de réduire la destruction des herbiers aquatiques, de diminuer l'effet de l'érosion et d'offrir un espace où les vagues sont moindres pour les usages non motorisés. La vitesse serait aussi réduite à 10 km/h dans certains secteurs clés comme les descentes municipales, les traverses, les zones écologiquement sensibles et la prise d'eau de l'usine de filtration de l'eau afin de faciliter la cohabitation des usages et de réduire la mise en suspension de sédiments. La vitesse serait de 50 km/h dans les zones non spécifiées. ».

<https://oeilregional.com/une-nouvelle-demande-presentee-pour-limiter-la-vitesse-sur-la-riviere/>

Dossier à suivre.

5.2. Mai, mois de l'Arbre, du gazon et des forêts

Lors de la dernière rencontre plénière du conseil, le projet « Mai sans tondeuse' », qui est de ne pas tondre son gazon au mois de mai, a été proposé. Bien que le projet n'ait pas fait l'unanimité, il en est ressorti des idées. La municipalité, en collaboration avec la société d'horticulture et le CCE, pourrait cette année choisir quelques endroits stratégiques à titre expérimental pour sa mise en œuvre.

Madame Annie Houle a suggéré de le faire au niveau des rangs et de mettre également une affiche sur le terrain choisi de la municipalité (pointe de la Montée Verchères et Ladouceur).

Le CCE accorde une importance à l'implication de la municipalité dans ce projet pour motiver et encourager les citoyen.ne.s à participer davantage.

Lise fait un retour sur sa correspondance avec Mme Marilyn Bergeron, horticultrice de Métabétchouan-Lac-à-la-Croix qui fait la promotion du mouvement « Mai sans tondeuse » dans une capsule vidéo qui a été visionnée par certains membres du CCE.

Selon Mme Bergeron, la municipalité de Métabétchouan aurait participé au mouvement de manière non officielle en proposant des endroits propices à une tonte tardive tels que des endroits qui regroupent une variété d'oiseaux, de petits mammifères, d'insectes. La municipalité de Métabétchouan a aussi priorisé des zones non piétonnières et des milieux humides où le sol est fragile au printemps.

Un article est prévu dans le Saint-Marcois du mois de mai ainsi qu'une infolettre et une publication Facebook (personne ressource pour l'infolettre et Facebook : Monsieur André Boudreau des loisirs).

Marie-Claude en profite pour nous annoncer qu'il y aura distribution d'arbres le 15 mai prochain.

5.3. 75^e anniversaire de la Caisse Desjardins de Beloeil-Mont-Saint-Hilaire

Rappel de l'événement : à l'occasion du 75^e anniversaire de la Caisse Desjardins de Beloeil-Mont-St-Hilaire, un leg d'une valeur de 8 300 \$ sera remis aux municipalités du territoire pour des projets environnementaux. La municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu aura la possibilité de contribuer financièrement au projet en investissant de son côté un montant maximal équivalent au leg, ce qui pourrait constituer un projet d'environ 16 000 \$.

Délai : le projet doit être annoncé d'ici le 1^{er} octobre 2022. Il devra être publicisé d'ici mars 2023 et la dépense devra être engagée avant décembre 2024.

Patricia nous suggère un projet : une serre intérieure (Vireo) qui permettrait de créer une nouvelle expérience pédagogique pour les enfants. Selon le site vireoeducation.com, « En étant architectes et décideurs de leur projet de jardin pédagogique, les jeunes sont amenés à se questionner, à trouver des solutions aux différents enjeux et à s'impliquer concrètement dans leurs propres apprentissages. » <https://vireoeducation.com/approche-pedagogique/>

Chaque membre du CCE est invité à suggérer des projets afin de proposer un choix à la population de Saint-Marc. Lise apporte des éléments à prendre en considération tels que la sensibilisation de tous à la biodiversité et à la ruralité de notre commune.

5.4. Recyclage du verre

Les membres du conseil nous confirment qu'il n'y aura pas de recyclage de verre à la municipalité car la gestion se fait par notre MRC.

Un lien a été ajouté sur le site de la municipalité afin trouver les points de dépôt du verre : <http://smsr.quebec/matieres-residuelles/>

Un article sera rédigé pour en faire la promotion dans le courant de l'année.

5.5. Forum montérégien

Marie-Claude a assisté à la plupart des conférences et nous informe que les sujets et les actions proposées étaient difficilement applicables pour notre municipalité. Elle propose de nous communiquer le lien pour nous permettre de les visionner.

5.6. Élevages porcins

Renel se proposait de revenir sur le règlement mais étant donné qu'il y a eu moratoire, elle nous fera un résumé lors de prochaines rencontres.

Lucie nous invite à lire la documentation envoyée par courriel concernant l'embargo sur les nouvelles porcheries.

La ville de Béthanie a envoyé une lettre ouverte à toutes les municipalités du Québec afin d'obtenir leur appui pour réclamer « un moratoire national sur tout nouveau projet de construction ou d'agrandissement de porcherie » ainsi qu'une « réflexion sur l'autonomie alimentaire du Québec, laquelle devrait primer sur l'exportation de produits qui sont, dans les faits, de l'exportation déguisée de nos ressources agricoles essentielles que sont les eaux et les sols. ».

Le CCE va étudier la demande et la présentera au conseil si celle-ci est jugée pertinente. Il serait également possible d'envisager de produire une lettre d'appui plus générale qui correspond mieux au sens que nous souhaitons donner à notre appui.

Analyse de l'eau

Le rapport a été envoyé par courriel. Prise de connaissance du document, pas de suivi à faire par le comité.

Lise nous informe qu'un webinaire est organisé par Eau Secours, le 22 mars de 12h à 13h dont le thème est « L'eau : ressource vitale ou gain de capital? ». Voici le lien pour y participer :

<https://event.webinarjam.com/register/11/67kyktn>

Partie 3 – Dossiers à traiter

6. Politique environnementale

6.1. Thème 4 : Air et changements climatiques

Le sous-comité s'est réuni le 2 mars dernier et a traité particulièrement le 4^e thème.

Par la suite, Eléna a regroupé les 4 premiers thèmes dans un seul [document](#) pour faciliter la révision du travail amorcé.

Lucie va tenter de repérer une personne experte en politique environnementale municipale qui pourrait être intéressée à faire une relecture critique de notre politique révisée.

Partie 4 –Varia et conclusion

7. Varia

7.1. Message de Madame Thérèse Fillion

Marc nous a partagé un courriel reçu pour nous faire part de suggestions concernant le thème « La qualité de vie » de notre politique. Marie-Claude propose que le sous-comité étudie les suggestions soumises et incorporer les points intéressants dans la politique.

8. Date et heure de la prochaine réunion

Le mercredi 20 avril 2022, à 19h.

9. Clôture de la rencontre

La rencontre se termine à 21 h 17.



Eléna Cocco
Secrétaire intérimaire